



 Bourse du Travail
14, place Imbach
49100 ANGERS

 02.41.25.36.46
 02.41.86.96.88
 s3-nantes@snepfsu.net

Demande d'autorisation pour Stage syndical

Attention, cette demande doit être effectuée impérativement un mois avant la date du stage.
Cette demande est de droit, donc pas d'auto-censure.

CETTE FORMALITÉ NE PEUT PAS VOUS ETRE REFUSÉ PAR VOTRE CHEF
D'ÉTABLISSEMENT. CELUI-CI DOIT TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT
VOTRE DEMANDE PAR VOIE HIERARCHIQUE.

Stage Mutations Intra – Académiques

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE (1)

Nom :

Prénom :

Qualité :

Établissement :

à M le Recteur de l'Académie de

S/C de

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues

à l'article 34 (7^e) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
à l'article 2 de la loi 82.997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour
participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

vendredi 15 mars 2019
Lycée Joachim du Bellay
1 Avenue Marie Talet à Angers

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du centre National de formation Syndicale de la F.S.U.,
organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés
pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O. du 06/01/2001)

- 9H30 – 12H : matinée est ouverte à tous syndiqués et non syndiqués.
- 13H30 – 16H30 : après midi traitement des situations au cas par cas, uniquement pour les syndiqués au SNEP-FSU

A le

Signature

(1): A déposer au secrétariat de l'établissement ou du service concerné. (voie hiérarchique)
Merci de prévenir de votre présence à corpo-nantes@snepfsu.net